

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2025-03/20C

Objet : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL POUR LA RÉNOVATION, L'EXTENSION ET LA MISE EN ACCESSIBILITÉ PMR DE LA SALLE DES FÊTES

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle des fêtes de Corneilla-Del-Vercol, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	31
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	22		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Christophe MANAS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Jean GAUZE donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Pascale GUICHARD donne pouvoir à Nathalie PINEAU
Jean-André MAGDALOU donne pouvoir à Colette ROIG
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Joëlle CANAVY
Robert OLIVE donne pouvoir à Sylvie TORRES
Angèle PEREZ donne pouvoir à Ange GARCIA
Pierre ROGE donne pouvoir à François BONNEAU
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER
Thierry SOLDÀ donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT

Absents excusés : Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Marie-Claude PADROS, Pierre ROSSIGNOL, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Christophe MANAS

Date de convocation : 19 mars 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5214-16-V ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Corneilla-Del-Vercol en date du 17 mars 2025 ;

Considérant que la commune de Corneilla-Del-Vercol a pour projet la rénovation, l'extension et la mise en accessibilité PMR de la salle des fêtes, dont le montant est estimé à 418 904,07 € ;

Considérant que la commune de Corneilla-Del-Vercol sollicite la Communauté de communes pour l'obtention d'un fonds de concours à hauteur de 119 929,01 € ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous :

Intitulé		Montant € HT	Montant € HT
COÛT TOTAL DE L'OPERATION		418 904,07	
SUBVENTION DEPARTEMENT			66 000,00
DETR			29 265,23
ATTENTE REGION 20 % au maximum			83 780,81
			179 046,04
RESTE AVANT FONDS DE CONCOURS SUD ROUSSILLON	239 828,03		
DEMANDE FONDS DE CONCOURS SUD ROUSSILLON 50 %			119 929,01
AUTOFINANCEMENT			119 929,01
TOTAL		418 904,07	418 904,07

EN CONSÉQUENCE ET APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

☞ **DÉCIDE** d'attribuer un fonds de concours de 119 929,01 € à la Commune de Corneilla-Del-Vercol en vue de participer au financement de la rénovation, l'extension et la mise en accessibilité PMR de la salle des fêtes ;

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20250326-2025-03-20C-DE
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025